

16-04-2018

**Réunion du CCU  
Ville de Mont-Tremblant  
Lundi 16 avril 2018**

Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant tenue le lundi 16 avril 2018 à 10 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant, à laquelle sont présents :

M. Carol Matte, président	M. Guillaume Georges
M. Joël Charbonneau quitte à 11 h 45	Mme Roxanne Lacasse
M. Pascal De Bellefeuille	

**Sont absents :**

M. Claude Girard  
M. Yvon Labonté

Le secrétaire du CCU et coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises M. Stéphane Martin ainsi que le directeur du Service de l'urbanisme M. Louis-Martin Levac sont également présents.

**2. Assermentation de M. Guillaume Georges**

Les membres souhaitent la bienvenue à monsieur Guillaume Georges qui remet à la secrétaire et commissaire à l'assermentation madame Lise Benoit son formulaire d'affirmation solennelle et sa déclaration des intérêts pécuniaires.

**CCU18-04-048 3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion et présences
2. [Assermentation de M. Guillaume Georges](#)
3. Adoption de l'ordre du jour
4. [Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2018](#)
5. [Suivi du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2018](#)
6. [Demande de dérogation mineure 2018-DM-037 – Empiètement en marge arrière – 604, rue des Passe-Temps – \[REDACTED\]](#)
7. [Demande de dérogation mineure 2018-DM-038 – Réduction de largeur – 10-20, rue Léonard – Succession \[REDACTED\]](#)
8. [Demande de dérogation mineure 2018-DM-040 – Augmentation de la hauteur d'une clôture, empiètement d'une bonbonne en cour latérale et installation d'une porte de remise orientée vers le chemin – 108, chemin Plouffe – \[REDACTED\]](#)
9. [Demande de dérogation mineure 2018-DM-055 – Absence de bordures dans une aire de stationnement, de plantation dans une aire d'isolement et de terre-plein en bout d'allée - Chemin Duplessis – Station Mont-Tremblant](#)
10. [Demandes de dérogations mineures – Lotissement – 116-118, rue de la Haie - M. \[REDACTED\]](#)
  - a) 2018-DM-052 – Réductions de superficie et de profondeur – lot projeté 6 204 549
  - b) 2018-DM-053 – Réduction de largeur – lot projeté 6 204 550
  - c) 2018-DM-054 — Réductions de largeur et de superficie - lot projeté 6 226 835
11. [Demande de dérogation mineure 2018-DM-046 – Empiètement dans la bande tampon du parc linéaire Le P'tit Train du Nord – Allée Royale – Construction Tremblant](#)

16-04-2018

12. [Demande de dérogation mineure 2018-DM-063 – Réduction de l'espace naturel – 395, rang 8 – \[REDACTED\]](#)
13. [Demande de dérogation mineure 2018-DM-015 - Augmentation de la superficie d'affichage – 818-2, rue de Saint-Jovite – Century 21 Immo Plus](#)
14. Enseignes – 1335, route 117 - Performance Laurentides
  - a) [Demande de dérogation mineure 2018-DM-062 – Matériau et localisation prohibés et augmentation du nombre d'enseignes et de superficie d'affichage](#)
  - b) [PIIA-13 Corridors de commerces structurants 2018-064 - Ajout d'une enseigne détachée - 1335, route 117- Groupe Performance Laurentides](#)
15. [PIIA-17 Tronçon à requalifier 2018-043 et 2018-067 – Constructions neuves – Allée Guy-Gérin-Lajoie – Izomax – Projet intégré \(Aqua Tremblant\)](#)
16. [PIIA-02 Portes d'entrée principales 2017-245 – Construction neuve commerciale - Bâtiment D \(Dairy Queen\) – Route 117 – Tremblant Gateway ltd.](#)
17. [PIIA-13 Corridors de commerces structurants 2018-049 – Construction neuve \(Dépanneur Supersoir\) – Route 117 – Centre Tremblant \(Développements Brookline - 3e phase\)](#)
18. [PIIA-08 Base Sud 2018-060 – Remplacement de la remontée mécanique Lowell-Thomas \(versant nord\) – Station Mont-Tremblant](#)
19. [PIIA-01 Tronçon central quadrilatère institutionnel 2018-032 – Rénovations – 531, rue Charbonneau – \[REDACTED\]](#)
20. [PIIA-07 Secteur sud du Lac-Tremblant 2018-035 – Rénovation de la façade principale d'une habitation multifamiliale \(4 logements\) – 2853, chemin du Village unité 4420-- \[REDACTED\]](#)
21. [PIIA-13 Corridors de commerces structurants 2018-047 – Agrandissement de la terrasse – 435, rue des Pionniers – Microbrasserie Saint-Arnould](#)
22. [PIIA-13 Corridors de commerces structurants 2018-048 – Rénovations – 1515, route 117 – Mini-Entrepôts St-Jovite](#)
23. [PIIA-02 Portes d'entrée principales 2018-050 – Rénovations de la toiture – 1274-1278, rue de Saint-Jovite – \[REDACTED\]](#)
24. [PIIA-19 Fenêtre sur le lac Ouimet 2018-041 – Installation d'une clôture – 2376, rue Labelle – \[REDACTED\]](#)
25. Retiré
26. [PIIA-01 Tronçon central quadrilatère institutionnel 2018-039 – Enseigne – 499, rue Charbonneau – \[REDACTED\], psychologue](#)
27. [PIIA-01 Tronçon central quadrilatère institutionnel 2018-051 – Enseigne sur auvents – 554, rue Labelle – Mathieu Millette \(Lady T boutique thés et infusions\)](#)
28. [PIIA-02 Portes d'entrée principales 2018-056 – Enseigne – 1090, rue de Saint-Jovite – Hamster L'Apostrophe Plus](#)
29. [PIIA-04 Noyau villageois 2018-061 – Enseigne – 1885, chemin du Village – Artisans Mont-Tremblant](#)
30. Divers
  - a) [PIIA-02 Portes d'entrée principales 2018-066 – Enseigne détachée – 1105-1109, rue de Saint-Jovite – Marché S. Bourassa](#)
  - b) [Formation de l'Association québécoise d'urbanisme – les 1<sup>er</sup> et 2 juin à Lévy](#)
31. [Prochaine réunion : le 14 mai 2018](#)
32. [Levée de la réunion](#)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-049 4. Adoption du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2018**

Il est proposé par M. Joël Charbonneau

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 mars 2018 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16-04-2018

**5. Suivi du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2018**

Les membres prennent connaissance du tableau « Suivi des dossiers étudiés au CCU » réalisé par la secrétaire Mme Lise Benoit, le 13 avril 2018, qui indique que toutes les recommandations du 19 mars 2018 ont été entérinées par le conseil telles que formulées sauf pour :

- la demande de dérogation mineure pour du lotissement sur le chemin de Courchevel que le conseil a reportée;
- la demande de rénovation d'un bâtiment résidentiel sur la rue Labelle que le conseil a acceptée sur présentation d'un nouveau projet qui répond aux préoccupations du CCU.

**CCU18-04-050 6. Demande de dérogation mineure 2018-DM-037 – Empiètement en marge arrière – 604, rue des Passe-Temps – [REDACTED] - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Joël Charbonneau

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure 2018-DM-038 pour le 604, rue des Passe-Temps en régularisant l'implantation d'une véranda à 6,8 mètres, plutôt qu'à 7,5 mètres, de la ligne arrière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-051 7. Demande de dérogation mineure 2018-DM-038 – Réduction de largeur – 10-20, rue Léonard – [REDACTED] - Recommandation au conseil**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU :

- de recommander au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure 2018-DM-038 pour le 20, rue Léonard en autorisant une reconfiguration de 2 lots suite à laquelle un des lots aura une largeur de 8,26 mètres plutôt que de 18 mètres et ce, conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Dany Maltais, numéro 27678, minute 6780 et daté du 13 mars 2018;
- d'informer la requérante que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si l'opération cadastrale visée par la demande n'a pas été exécutée ou n'est pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-052 8. Demande de dérogation mineure 2018-DM-040 – Augmentation de la hauteur d'une clôture, empiètement d'une bonbonne en cour latérale et installation d'une porte de remise orientée vers le chemin – 108, chemin Plouffe – [REDACTED] - Recommandation au conseil**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil :

16-04-2018

- d'accepter la demande de dérogation mineure 2018-DM-040 en régularisant, dans le cadre de la reconstruction du 108, chemin Plouffe, l'installation d'une bonbonne de propane à 1 mètre, plutôt qu'à 3 m, de la ligne latérale ainsi que l'implantation d'une remise avec une porte orientée vers la rue;
- de refuser la clôture en cour avant d'une hauteur de 2 mètres, plutôt que de 0,75 mètre, compte tenu qu'elle ne respecte pas l'objectif du plan d'urbanisme qui est d'ouvrir la vue sur le lac Mercier (*intervention 3 - Une fenêtre sur le lac Mercier* du PPU secteur villageois, article 286.24 et suivants)

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil, monsieur Guillaume Georges, par souci de transparence, étant donné que le demandeur est son employeur, se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il quitte la salle et s'abstient ainsi de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**CCU18-04-053 9. Demande de dérogation mineure 2018-DM-055 – Absence de bordures dans une aire de stationnement, de plantation dans une aire d'isolement et de terre-plein en bout d'allée - Chemin Duplessis – Station Mont-Tremblant - Recommandation au conseil**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de refuser la demande de dérogation mineure 2018-DM-055 pour la construction d'une aire de stationnement d'environ 360 cases sur le chemin Duplessis qui vise l'absence (1) de bordure au pourtour du stationnement et de ses allées d'accès, (2) de plantation dans l'aire d'isolement qui la sépare du site de dépôt de neiges usées de Station Mont Tremblant et (3) de terre-pleins de bout d'allée avec plantation à l'intérieur. Ce refus est motivé en considérations des dérogations mineures déjà acceptées pour ce projet et des négociations qui ont encadré le développement du Versant Soleil au cours desquelles la Ville a statué sur la construction d'aires de stationnement conformes.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

M. Guillaume Georges reprend part aux délibérations.

**CCU18-04-054 10. Demandes de dérogations mineures – Lotissement – 116-118, rue de la Haie - [REDACTED] - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Joël Charbonneau

ET IL EST RÉSOLU :

- de recommander au conseil d'accepter les demandes de dérogations mineures ci-bas décrites pour la subdivision d'un lot en 3 lots distincts sur la rue de la Haie, conformément au plan cadastral parcellaire de l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, numéro 27488, minute 2272 et daté du 16 janvier 2018 :

2018-DM-052 : la création du lot projeté 6 204 549 avec une profondeur de 23,99 mètres plutôt que de 25 mètres et une superficie de 547,5 mètres carrés plutôt que de 800 mètres carrés;

2018-DM-053 : la création du lot projeté 6 204 550 avec une largeur de 4,12 mètres plutôt que de 20 mètres;

16-04-2018

2018-DM-054 : la création du lot projeté 6 226 835 avec une largeur de 4,12 mètres plutôt que de 20 mètres et sa superficie de 771,2 mètres carrés plutôt que de 800 mètres carrés;

le tout aux conditions suivantes :

- le prolongement de l'aqueduc municipal;
- l'aménagement des aires de stationnement en conformité avec la réglementation applicable (non autorisée en façade des bâtiments);
- l'approbation du Service des travaux publics à l'égard des opérations de déneigement de la rue de la Haie et de la servitude qui y fait référence;
- d'informer le requérant que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les opérations cadastrales visées par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille, par souci de transparence, étant donné son lien professionnel avec la requérante, se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et quitte la séance.

#### **CCU18-04-055 11. Demande de dérogation mineure 2018-DM-046 – Empiètement dans la bande tampon du parc linéaire Le P'tit Train du Nord – Allée Royale – Construction Tremblant - Recommandation au conseil**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU :

- de recommander au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure 2018-DM-046 en autorisant l'implantation d'une allée d'accès à 1,25 mètre, plutôt qu'à 5 mètres, de l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord sur l'allée Royale, conformément au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, numéro 27655, minute 2332 et daté du 9 mars 2018;
- d'informer la requérante que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

M. Pascal De Bellefeuille reprend part aux séances.

#### **CCU18-04-056 12. Demande de dérogation mineure 2018-DM-063 – Réduction de l'espace naturel – 395, rang 8 – [REDACTED] - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Pascal De Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU :

16-04-2018

- de recommander au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure 2018-DM-063 en autorisant, dans le cadre d'un projet d'agrandissement de la résidence du 395, rang 8, un pourcentage d'espace naturel de 25 % plutôt que de 60 % compte tenu que le requérant s'engage à renaturaliser 15 % de sa propriété avec les trois strates de végétation et ainsi atteindre un espace naturel de 40 %, et ce, conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Dany Maltais, numéro 27720, minute 6809 et daté du 3 avril 2018;
- d'informer le requérant que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-057 13. Demande de dérogation mineure 2018-DM-015 - Augmentation de la superficie d'affichage – 818-2, rue de Saint-Jovite – Century 21 Immo Plus - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Joël Charbonneau

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil :

- d'accepter le volet de la demande de dérogation mineure 2018-DM-015 qui consiste en l'installation d'un nombre illimité d'enseignes comprenant une partie écrite, plutôt que d'une seule enseigne, et ce, dans les 5 vitrines de l'agence immobilière Century 21 Immo Plus opérant au 818-2, rue de Saint-Jovite;
- de refuser les éléments de la demande qui visent une augmentation de la superficie d'affichage de 30 % à 100 % et sur plus d'un mètre carré tant pour les enseignes comprenant une partie écrite que pour les enseignes d'ambiance.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-058 14a) Demande de dérogation mineure 2018-DM-062 – Matériau et localisation prohibés et augmentation du nombre d'enseignes et de superficie d'affichage – 1335, route 117 - Performance Laurentides - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Joël Charbonneau

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil, par souci d'équité envers les commerces de la route 117 et parce que la dérogation ne peut être qualifiée de mineure, de refuser la demande de dérogation mineure 2018-DM-062 qui visent 3 enseignes au 1335, route 117, soit :

- une enseigne sur poteaux :
  - qui est en surplomb d'un présentoir à véhicules alors que le règlement ne le permet pas;
  - d'une superficie de 14,45 mètres carrés, plutôt que de 5 mètres carrés;
  - conçue dans un plastique ondulé alors que le règlement ne le permet pas;
  - qui constitue une 2<sup>e</sup> enseigne sur poteau dans la cour avant alors que le règlement n'en autorise qu'une seule;
  - qui comporte un message promotionnel sur 100 % de sa surface plutôt que sur 20 % et sur une portion non interchangeable alors que le règlement ne le permet pas;

16-04-2018

- 2 affiches sur la surface vitrée d'une vitrine dont les superficies sont de 27 mètres carrés et 2,90 mètres carrés plutôt que de 1 mètre carré.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-059 14b) PIIA-13 Corridors de commerces structurants 2018-064 - Ajout d'une enseigne détachée - 1335, route 117- Groupe Performance Laurentides - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Joël Charbonneau

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de refuser l'enseigne surplombant le présentoir à véhicules au 1335, route 117 compte tenu du refus de la dérogation mineure 2018-DM-062 et du non-respect de plusieurs critères d'évaluation du PIIA des corridors de commerces structurants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-060 15. PIIA-17 Tronçon à requalifier 2018-043 et 2018-067– Constructions neuves – Allée Guy-Gérin-Lajoie – Izomax – Projet intégré (Aqua Tremblant) - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Joël Charbonneau

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de construction de 2 habitations trifamiliales jumelées sur l'allée Guy-Gérin-Lajoie, une première habitation avec remises attenantes sur le lot 5 891 290 et 291 et la seconde sans remises attenantes sur le lot 5 891 288 et 289, pour un total de 12 unités d'habitations et ce, conformément aux élévations déposées les 21 septembre 2017 et 16 janvier 2018 et aux plans projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Alioune Badara Ngom portant le numéro de dossier 113376, minutes 3565 et 3570, datés du 13 septembre 2017 et révisés au 18 février 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-061 16. PIIA-02 Portes d'entrée principales 2017-245 – Construction neuve commerciale - Bâtiment D (Dairy Queen) – Route 117 – Tremblant Gateway ltd. - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Guillaume Georges

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de construction du bâtiment D du projet commercial Tremblant Gateway sur le lot 4 650 810 conformément au plan projet d'implantation et de lotissement de l'arpenteur-géomètre monsieur Dany Maltais, numéro 27397, minute 6675, daté du 11 décembre 2017 et amendé au 15 mars 2018, ainsi qu'aux élévations de la firme Sauvé Poirier architectes inc., numéro de projet 16-177, révisés au 13 mars 2018; le tout aux conditions suivantes :

- parce qu'elle donne sur la voie d'accès de la route 117 qui est un corridor touristique, l'élévation principale devra respecter la version datée du 12 février 2018 qui contient 3 baies vitrées et une fenêtre pour le service au volant;
- la signature d'une entente avec le Service de l'environnement relativement à la gestion des matières résiduelles;
- le dépôt d'un plan d'aménagement paysager préparé et signé par un professionnel habile en la matière;

16-04-2018

- le dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ maximum 10 000 \$).

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CCU18-04-062 17. PIIA-13 Corridors de commerces structurants 2018-049 – Construction neuve (Dépanneur Supersoir) – Route 117 – Centre Tremblant (Développements Brookline - 3e phase) - Recommandation au conseil**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de construction du bâtiment CRU-100 sur le lot 4 607 449 du projet commercial Centre Tremblant qui sera construit à l'intersection de la route 117 et de la rue de la Vieille-Usine conformément au *Plan de site – zone agrandi CRU 100, option 19a* ainsi qu'au plan montrant les élévations intitulé *Bâtiment 100 : Dépanneur Supersoir – concept gris, couleur accent rouge*, tous deux réalisés par la firme d'architecture Neuf et respectivement datés du 21 mars 2018 et 22 mars 2018; le tout aux conditions suivantes :

- le dépôt d'un plan d'aménagement paysager préparé et signé par un professionnel habile en la matière;
- le dépôt d'un plan d'aménagement des aires de stationnement (incluant le drainage & l'éclairage);
- la signature d'une entente avec le Service de l'environnement relativement à la gestion des matières résiduelles;
- le dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ maximum 10 000 \$).

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil, monsieur Guillaume Georges, par souci de transparence, étant donné que le demandeur est son employeur, se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il quitte la salle et s'abstient ainsi de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**CCU18-04-063 18. PIIA-08 Base Sud 2018-060 – Remplacement de la remontée mécanique Lowell-Thomas (versant nord) – Station Mont-Tremblant**

Il est proposé par M. Pascal De Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de remplacement de la remontée mécanique Lowell-Thomas, située sur le versant nord de Station Mont Tremblant, soit le remplacement des terminaux et des cabanes d'opérateur situés tant à la base qu'au sommet, conformément au document de la requérante déposés les 4 et 10 avril 2018 et aux conditions suivantes :

- que les cabanes d'opérateur soit recouvertes d'un revêtement de bois;
- que les portes des cabanes d'opérateur s'harmonisent avec les couleurs du Grand Manitou;



16-04-2018

- qu'une garantie financière représentant 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ et maximum 10 000 \$) soit déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

M. Guillaume Georges reprend part aux délibérations.

**CCU18-04-064 19. PIIA-01 Tronçon central quadrilatère institutionnel 2018-032 – Rénovations – 531, rue Charbonneau – [REDACTED] - Recommandation au conseil**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de rénovation de la façade sur la rue Charbonneau de l'habitation de 4 logements au 531, rue Charbonneau conformément à la description des travaux réalisée par monsieur Dany Maltais et déposée le 22 mars 2018 et, afin de respecter davantage de critères d'évaluation du PIIA du tronçon central et quadrilatère institutionnel, aux conditions suivantes :

- l'installation de cadrages et des moulures en bois et non pas en aluminium comme proposé;
- une réfection de la toiture de la galerie avant en ajoutant un recul de quelques pouces (environ 4 pouces) du pignon par rapport au fascia;
- l'engagement du requérant à fournir un nouveau certificat de localisation suite à la réalisation des travaux afin de s'assurer que le caractère dérogatoire du bâtiment n'a pas été aggravé au niveau de la marge avant par rapport à la rue Charbonneau;
- l'engagement du requérant à déposer une demande de dérogation mineure s'il s'avère que le bâtiment empiète davantage dans la marge de recul avant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-065 20. PIIA-07 Secteur sud du Lac-Tremblant 2018-035 – Rénovation de la façade principale d'une habitation multifamiliale (4 logements) – 2853, chemin du Village unité 4420— [REDACTED] - Recommandation au conseil**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de rénovation l'unité 4420 du 2853, chemin du Village, soit le remplacement de la porte patio, la fenêtre et la porte standard, de l'élévation avant, par 2 portes-patios conformément au plan de la designer madame Diane Bergeron daté du 12 mars 2018 et du modèle de porte-patio déposé le 14 mars 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-066 21. PIIA-13 Corridors de commerces structurants 2018-047 – Agrandissement de la terrasse – 435, rue des Pionniers – Microbrasserie Saint-Arnould - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Joël Charbonneau

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet d'agrandissement de la terrasse de la Microbrasserie Saint-Arnould au 435, rue des Pionniers conformément au document du requérant déposé le 21 mars 2018 et aux conditions suivantes :

16-04-2018

- l'aménagement d'une aire d'isolement avec plantation, d'une profondeur minimale de 1 mètre, sur l'ensemble du pourtour de l'agrandissement de la terrasse;
- le dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ maximum 10 000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-067 22. PIIA-13 Corridors de commerces structurants 2018-048 – Rénovations – 1515, route 117 – Mini-Entrepôts St-Jovite - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Guillaume Georges

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de rénovation des façades visibles des 2 plus vieux bâtiments abritant des mini-entrepôts localisés en cour arrière du 1515, route 117 pour les harmoniser avec les 2 bâtiments plus récents, conformément à l'esquisse réalisée par la requérante le 21 mars 2018 et à la condition suivante :

- le dépôt d'une garantie financière représentant 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ et maximum 10 000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-068 23. PIIA-02 Portes d'entrée principales 2018-050 – Rénovations de la toiture – 1274-1278, rue de Saint-Jovite – [REDACTÉ], Emoson - Recommandation au conseil**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de remplacement du revêtement de bardeau d'asphalte qui recouvre la partie avant de la toiture du bâtiment situé au 1274-1278, rue de Saint-Jovite par un revêtement en acier de la même couleur que le revêtement métallique qui recouvre la partie arrière de la toiture du bâtiment, conformément à la demande du requérant déposée le 22 mars 2018 et à la condition suivante :

- le dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ maximum 10 000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU18-04-069 24. PIIA-19 Fenêtre sur le lac Ouimet 2018-041 – Installation d'une clôture – 2376, rue Labelle – [REDACTÉ] - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Joël Charbonneau

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de construction d'une clôture en bois en façade de la propriété de part et d'autre de la résidence sise au 2376, rue Labelle, conformément au modèle et au plan accompagnant la demande déposée le 6 mars 2018 à l'exception de la section projetée dans la rive qui n'est pas autorisée par le règlement de zonage (2008)-102.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

25. Retiré

16-04-2018

M. Joël Charbonneau quitte la séance. Il est 11 h 45.

- CCU18-04-070 26. PIIA-01 Tronçon central quadrilatère institutionnel 2018-039 – Enseigne – 499, rue Charbonneau [REDACTED], psychologue - Recommandation au conseil**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet d'enseigne pour le bureau de la psychologue docteure Annick Martel, à intégrer à l'enseigne modulaire sur poteaux situé au 499, rue Charbonneau, conformément au plan réalisé par la firme Lessard Grafik et déposé le 14 mars 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- CCU18-04-071 27. PIIA-01 Tronçon central quadrilatère institutionnel 2018-051 – Enseigne sur auvents – 554, rue Labelle – [REDACTED] (Lady T boutique thés et infusions) - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Pascal De Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet d'installation de 4 auvents noirs dont 1 avec enseigne pour une boutique de thés et infusions qui s'installera au 554, rue Labelle, conformément à l'insertion visuelle déposée le 12 avril 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- CCU18-04-072 28. PIIA-02 Portes d'entrée principales 2018-056 – Enseigne – 1090, rue de Saint-Jovite – Hamster L'Apostrophe Plus - Recommandation au conseil**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de remplacement d'une enseigne pour la librairie/papeterie Hamster L'Apostrophe Plus opérant au 1090, rue de Saint-Jovite, conformément au plan réalisé par la firme Lumicom, portant le numéro de projet P-4404, daté du 15 mars 2018 et révisé au 19 mars 2018

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- CCU18-04-073 29. PIIA-04 Noyau villageois 2018-061 – Enseigne – 1885, chemin du Village – Artisans Mont-Tremblant - Recommandation au conseil**

Il est proposé par M. Guillaume Georges

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet d'enseigne pour la coopérative de solidarité Artisans Mont-Tremblant qui sera en opération au 1885, chemin du Village, conformément aux plans et insertions visuelles déposés le 5 avril 2018 et aux conditions suivantes :

- pour casser l'image d'une carte d'affaire :
  - que les coins de l'enseigne soient arrondis;
  - qu'une rainure soit gravée sur au pourtour de l'enseigne;
- la réalisation, à la base de l'enseigne, d'un d'aménagement paysager de qualité professionnelle et proportionnel à l'enseigne;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16-04-2018

**CCU18-04-074 30 a)PIIA-02 Portes d'entrée principales 2018-066 – Enseigne détachée – 1105-1109, rue de Saint-Jovite – Marché S. Bourassa - Recommandation au conseil**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de remplacement de l'enseigne sur poteaux du marché d'alimentation Marché B. Bourassa opérant au 1105-1109, rue de Saint-Jovite conformément au plan réalisé par la firme Momentum le 27 mars 2018 et, afin de respecter davantage de critères d'évaluation du PIIA des portes d'entrée principales, aux conditions suivantes :

- le retrait du lettrage: *Fruits - Légumes – Fromages*;
- le retrait du système d'éclairage qui dirige les faisceaux lumineux du bas vers le haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**30 b) Formation de l'Association québécoise d'urbanisme – les 1er et 2 juin à Lévy**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**31. Prochaine réunion**

La prochaine réunion du CCU aura lieu le 14 mai 2018.

**CCU18-04-075 32. Levée de la réunion**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

et il est résolu que la présente réunion soit levée. Il est 12 h 7.

---

Carol Matte  
Président

---

Stéphane Martin, secrétaire  
Coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises